



**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTION POUR L'EXERCICE 2013
(ARTICLE L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)**

Le Conseil d'administration a arrêté, lors de sa réunion du 4 mars 2014, les termes du présent rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, afin d'informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186-1 du même code.

Le 4 mars 2014

**Pour le Conseil d'administration
Le Président du Conseil**



**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONNAIRES POUR L'EXERCICE 2013**

Conformément à la loi, il vous est communiqué ci-après les informations intéressant les plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la société SCOR SE (la « Société ») pour l'exercice 2013 :

1) Renseignements généraux portant sur les options consenties en 2013 :

a) Attribution d'options de souscription d'actions SCOR SE en 2013

- En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 3 mai 2012 dans sa dix-huitième résolution, le Conseil d'administration du 5 mars 2013 a arrêté, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations du 26 février 2013, un plan d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place le 21 mars 2013 au bénéfice du Président Directeur Général, des autres membres du COMEX et des niveaux de *Partners* les plus élevés (*Executive Global Partners* et *Senior Global Partners*).
- En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 avril 2013 dans sa vingt-deuxième résolution, le Conseil d'administration du 31 juillet 2013 a arrêté, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations du 31 juillet 2013, un plan d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place le 2 octobre 2013 au bénéfice d'un nombre limité de dirigeants de Generali USA ayant rejoint SCOR après l'acquisition, par cette dernière, de Generali USA fin septembre 2013 et de quelques *Executive* et *Senior Global Partners* de SCOR Global Life Americas ayant changé de responsabilités suite à cette opération.
- En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 avril 2013 dans sa vingt-deuxième résolution, le Conseil d'administration du 5 novembre 2013 a arrêté, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations du 31 octobre 2013, un plan d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place le 21 novembre 2013 au bénéfice des *Senior Global Partners* ayant rejoint le groupe SCOR postérieurement au 5 mars 2013.

Le Conseil du 5 mars 2013 ayant arrêté le plan du 21 mars 2013, le Conseil du 31 juillet 2013 ayant arrêté le plan du 2 octobre 2013 et celui du 5 novembre 2013 ayant arrêté le plan du 21 novembre 2013, à chaque fois décidé à cet égard, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, que l'exercice de la totalité des options attribuées au mandataire social, aux membres du Comex, ainsi qu'à tous les autres bénéficiaires *Executive* et *Senior Global Partners* du Groupe, serait conditionné à la réalisation de la condition obligatoire (5) ci-après et d'au moins 3 des 4 autres conditions suivantes:

- (1) la notation de SCOR par S&P devra être maintenue au minimum à « A » sur 2013 et 2014;
- (2) le ratio combiné de SCOR Global P&C doit être inférieur à 100% en moyenne sur 2013 et 2014;
- (3) la marge technique de SCOR Global Life doit être supérieure ou égale à 3% en moyenne sur 2013 et 2014;
- (4) le *return on equity* « ROE » de SCOR doit dépasser de 1 000 points de base le taux sans risque en moyenne sur 2013 et 2014;
- (5) le respect absolu des principes déontologiques du Groupe tels que décrits dans le Code de Conduite du Groupe SCOR. Ces principes, destinés à protéger les intérêts des clients, sont garants du développement durable de SCOR et donc de sa performance.

Toutefois, si la condition (4) n'est pas réalisée et qu'en sus, au plus l'une des 3 conditions de performance (1), (2) ou (3) n'était pas réputée satisfaite, l'exercice de seulement un pourcentage réduit de l'allocation initiale d'options, suivant la grille définie ci-contre, serait consenti :

Atteinte du ROE de SCOR au-dessus du taux sans risque (moyenne sur 2 exercices)	Proportion de l'attribution définitivement acquises
A partir de 1 000 bps	100%
Entre 800 et jusqu'à 999 bps	90%
Entre 600 et jusqu'à 799 bps	70%
Entre 400 et jusqu'à 599 bps	50%
Entre 301 et jusqu'à 399 bps	25%
Inférieur ou égal à 300 bps	0%

Les caractéristiques des attributions ainsi réalisées sont résumées ci-dessous :

Date du Conseil d'administration	Date d'attribution	Date d'échéance du Plan	Nombre de Bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'actions sous options	Prix de souscription (Euros)
05/03/2013	21/03/2013	22/03/2023	62	716 000	-	22,25
31/07/2013	02/10/2013	03/10/2023	7	170 000	-	24,65
05/11/2013	21/11/2013	22/11/2023	2	25 000	-	25,82

b) Attribution d'options d'achat d'actions SCOR SE en 2013

Néant

2) Options de souscriptions d'actions consenties aux mandataires sociaux de SCOR SE en 2013 :

a) Options consenties aux mandataires sociaux de SCOR SE, par SCOR SE ou par les sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés par lesdits mandataires au sein de SCOR SE en 2013

Mandataires sociaux	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance
Denis KESSLER	100 000	22,25	21/03/2013	22/03/2023

b) Options consenties aux mandataires sociaux de SCOR SE, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés par lesdits mandataires au sein desdites sociétés contrôlées en 2013

Néant

3) **Actions souscrites ou achetées par les mandataires sociaux de SCOR SE en 2013, en exercice d'options consenties par SCOR SE, par les sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce, ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce:**

Mandataires sociaux	Nombre d'actions souscrites	Prix d'exercice (en euros)
Denis KESSLER	39 220*	10,90
Denis KESSLER	46 981*	15,90

* Les options exercées l'ont été dans le cadre d'une donation complète. Les actions n'ont pas été vendues par le mandataire social.

4) **Salariés de SCOR SE, non mandataires sociaux, auxquels a été consenti le plus grand nombre d'options de souscription d'actions en 2013 par SCOR SE et par les sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce :**

Salariés	Nombre d'options consenties	Prix d'exercice (en Euros)	Date d'échéance
Paolo DE MARTIN	48 000	22,25	22/03/2023
Victor PEIGNET	48 000	22,25	22/03/2023
François DE VARENNE	40 000	22,25	22/03/2023
Gilles MEYER	40 000	22,25	22/03/2023
Philippe TRAINAR	40 000	22,25	22/03/2023
Benjamin GENTSCH	40 000	22,25	22/03/2023
Frieder KNÜPLING	40 000	22,25	22/03/2023
Mark KOCIANCIC	40 000	22,25	22/03/2023

5) Nombre d'actions ayant été souscrites ou achetées par les dix salariés, non mandataires sociaux, ayant souscrit le plus grand nombre d'actions en 2013, en exercice d'options détenues par SCOR SE et par les sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce :

Salariés	Nombre total d'actions souscrites	Prix d'exercice(s) (en euros)
Gilles MEYER	78 550	15,63
		17,58
		18,30
Norbert PYHEL	44 000	15,63
		17,58
Simon PEARSON	32 000	14,917
		15,63
		17,58
Jean-Luc BESSON	26 147	18,30
Fredrik SUNDBERG	23 000	14,917
		15,63
		17,58
		21,70
Christian DELANNES	22 000	15,63
		17,58
Umberto GAVAZZI	21 629	15,90
		17,58
		18,30
Miguel ALFERIEFF	20 183	14,917
		15,63
		17,58
		18,30
Alan GRANT	20 000	14,917
		15,63
		17,58
Patrick BARRAULT	19 229	14,917
		15,63
		17,58
		18,30

6) Options de souscription consenties en 2013 par SCOR SE et les sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce à l'ensemble des bénéficiaires salariés par catégorie :

Nombre d'options de souscription consenties	Prix (en euros)	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires salariés	Répartition des actions entre catégories de bénéficiaires
100 000 soumises en totalité à des conditions de performance	22,25	22/03/2023	1	Mandataire social
336 000 soumises en totalité à des conditions de performance	22,25	22/03/2023	8	Membre du COMEX
280 000 soumises en totalité à des conditions de performance	22,25	22/03/2023	53	<i>Partner</i>
170 000 soumises en totalité à des conditions de performance	24,65	03/10/2023	7	<i>Partner</i>
25 000 soumises en totalité à des conditions de performance	25,82	22/11/2023	2	<i>Partner</i>

* * *
*